

## **Session Plénière du 15 Décembre 2022**

### **RAPPORT N° 22.05.02 Adoption du Budget Primitif 2023**

#### **Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a un an vous nous parliez d'une ère nouvelle après la crise sanitaire.

Mais déjà nous avons mis en garde contre l'euphorie d'une reprise qui n'était qu'un simple rattrapage, au prix d'un déficit public de 8,4% en 2021 et qui est annoncé à 5,5% en 2022.

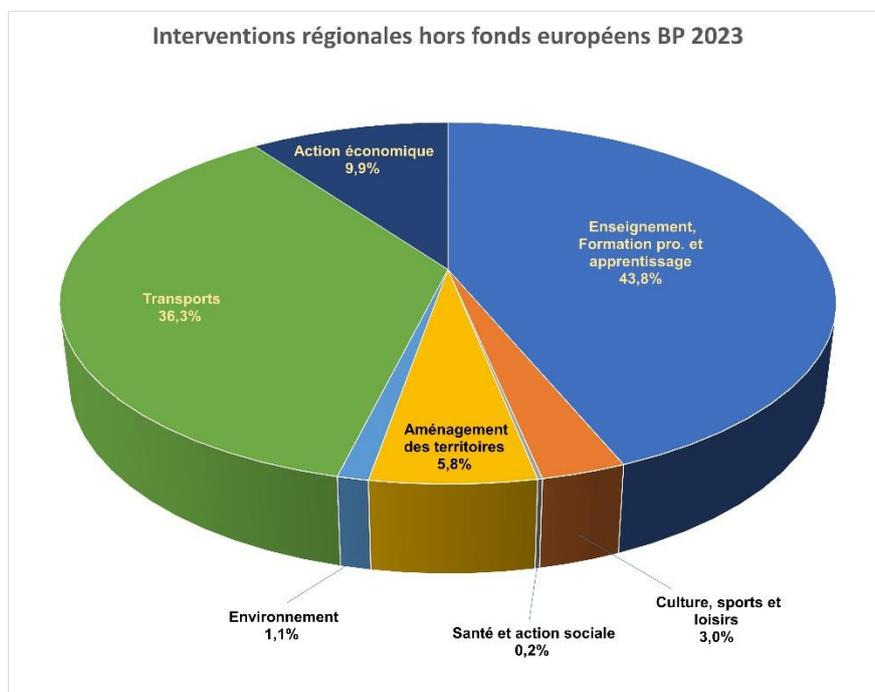
Au niveau national comme au niveau de la Région il fallait certes répondre à l'urgence conjoncturelle, mais les leçons de cette crise n'ont pas été tirées. On ne constate aucun véritable changement dans un contexte mondial qui nous est de plus en plus défavorable.

Tout cela fait que la trajectoire budgétaire de la mandature se trouve remise en cause, mais pour autant vous n'avez pas été en mesure de nous présenter la moindre projection pour les années à venir.

Pour le BP 2022 vous affichiez 6 priorités, elles ne sont plus que 4 cette année :

1. La transition écologique,
2. Le développement économique et l'emploi
3. La lutte contre la précarisation et le « bouclier social »
4. La proximité et à la diversité des territoires

Mais cela relève avant tout de la communication, très loin à la réalité budgétaire.



Si l'on examine la répartition des interventions régionales par fonction au BP 2023, les 2 blocs « Enseignement-formation-apprentissage » et « transports » représentent à eux seuls plus de 80% du volume des interventions.

Suivent l'action économique (9,9%) et l'aménagement des territoires (5,8%).

Viennent ensuite les chapitres « Culture, sports et loisirs » à 3%, le chapitre « environnement » pour 1,1% et le chapitre « santé et action sociale » 0,2%.

Il est important de connaître cette réalité budgétaire, qui ne correspond pas forcément à la présentation politique qui en est faite, et qui gagnerait à suivre la nomenclature par fonction de la M57.

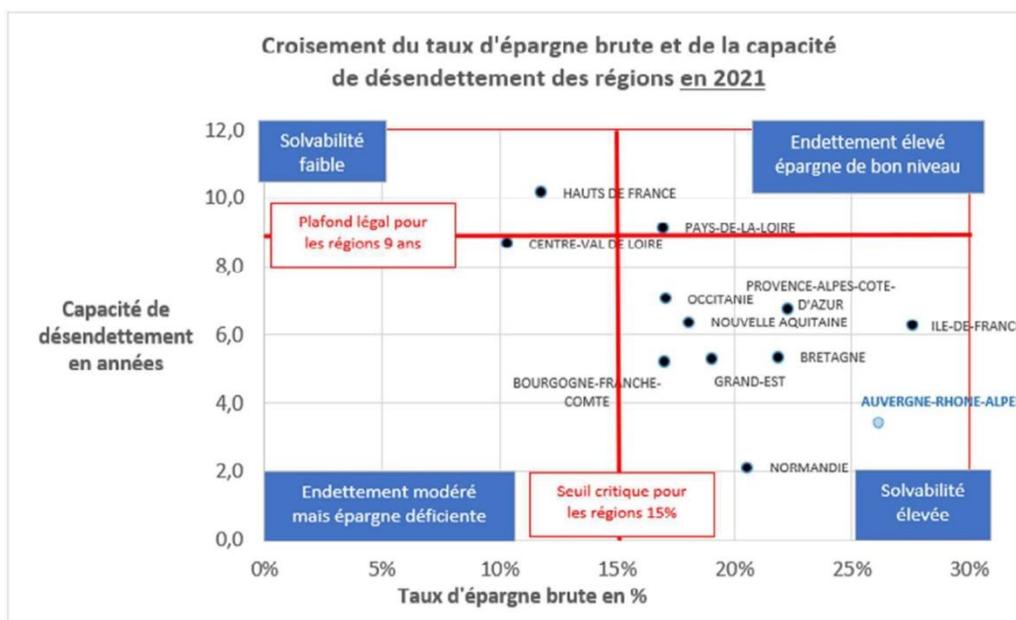
Mais d'abord je voudrais pour ma part porter un regard plus général sur les grands équilibres budgétaires et les incertitudes qui constituent véritablement la marque de ce BP 2023.

Il est significatif à cet égard que le rapport d'orientation ne comportait aucune prospective pour les années à venir, alors que, je le rappelle, il s'agit d'une obligation légale.

Dans le même ordre d'idée on peut remarquer la création d'un nombre important d'autorisations de programme et d'engagement qui sont affectées en totalité sur l'année, alors qu'il s'agit d'outils normalement destinés à gérer des opérations pluriannuelles. Qu'on le veuille ou non cela interroge sur la pérennité de certaines actions.

Sur l'analyse financière nous voyons la capacité de désendettement augmenter avec 8,12 années. Encore ce résultat est-il calculé en inscrivant la recette e la TICPE Grenelle en recette de fonctionnement alors qu'elle devrait être inscrite en recette d'investissement.

Si l'on applique ce correctif, la capacité de désendettement passe à 9,82 années nous sommes déjà dans le rouge.



*Source : Cabinet Michel Klopfer*

Je vous rappelle que les comparaisons interrégionales sont effectuées sur cette base, et je citerai une étude du cabinet Michel Klopfer portant sur le budget 2021 qui plaçait déjà notre région tout prêt du plafond légal des 9 années de désendettement, juste après les Hauts de France et Pays de Loire, et comme la région la moins bien placée pour le taux d'épargne brut, en-dessous du seuil critique de 15%, suivie par les Hauts de France.

Et cela me conduit à poser la question de la provision pour risque sur la convention TER avec un devis supplémentaire de 51,5 M€ pour la facture énergétique.

Nous avons bien compris vos explications sur le choix politique de ne pas inscrire ce montant en provision.

C'était pourtant le cas en 2022, alors que les 20 M€ font encore l'objet de négociations.

Même si le montant est réduit, même si les régions obtiennent une participation de l'Etat, il y aura forcément une dépense supplémentaire.

Or il convient de rappeler que, conformément au principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Cette obligation résulte de l'article 47-2 de la Constitution.

Par conséquent votre argument politique et stratégique dans le cadre des négociations n'est pas suffisant pour justifier cette non-inscription.

J'ai calculé que si l'on inscrivait la provision à hauteur de 51,5 M€, la capacité de désendettement dépasserait 15 années, et l'on arrive à 25 M€ de surcoût, nous serions à 11,47 années.

C'est sans doute une autre bonne raison qui explique votre choix.

Certes vous annoncez des recettes supplémentaires du fait des récentes évolutions de la Loi de Finances, qui pourraient amortir en partie cette dépense non inscrite, mais la conjoncture économique doit aussi nous rendre prudents sur les recettes des cartes grises et de la TICPE.

Il n'en reste pas moins que tout cela nous interroge sur la sincérité du votre budget.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de remettre en cause votre probité ni de faire un procès d'intention, mais je fais référence à des exigences de la comptabilité publique et dans les termes qui sont précisés par les textes.

Sur ce problème de provision, avez-vous échangé avec les services de l'Etat ou avec le Chambre Régionale des Comptes pour valider votre stratégie ?

Dans le cas contraire êtes-vous certains que votre budget passera le contrôle de légalité ?

Ce qui est certain c'est que cette situation inédite est révélatrice de situation délicate des finances de la Région sur laquelle nous avons déjà alerté.

Le plus grave est que les prochaines années, pour lesquelles nous restons dans le flou, risquent d'être encore plus difficiles, et que votre volontarisme est bien proche de se heurter au mur de la réalité.